

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/09/2025

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 24

Présents : 22

Nombre de suffrages : 24

### Date de convocation

10/09/2025

### Date d'affichage

10/09/2025

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

### Étaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

### Procuration(s) :

Mme CHARRIER Emilie donne pouvoir à Mme GUICHETEAU Magalie, M. LANOUE Nicolas donne pouvoir à M. CORNUAU Albert

### Étai(ent) absent(s) :

### Étai(ent) excusé(s) :

Mme CHARRIER Emilie, M. LANOUE Nicolas

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CLAIRGEAUX Eric

Numéro interne de l'acte : D06\_09\_2025

Objet : URBANISME

Détermination du prix de vente de parcelles situées en périphérie du lotissement Les Versennes 2

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet en cours d'aménagement du lotissement les Versennes 2.

Il indique qu'en périphérie ouest de ce lotissement, se trouvent des parcelles communales situées en zone agricole qui pourraient être vendues aux acquéreurs des lots adjacents.

La surface à vendre est évaluée à ce jour à environ 1 000 m<sup>2</sup>.

Le service des domaines, sollicité à cet effet, a évalué les parcelles à 3 € HT le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose de vendre ces parcelles au prix de 47,50 € HT le m<sup>2</sup>, auquel se rajoute une TVA de 9,50 € au m<sup>2</sup>, soit un prix total TTC de 57 € HT le m<sup>2</sup>, les frais d'acte passé chez Maître Tomljanovic étant à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve cette proposition

Le Secrétaire de séance,  
Eric CLAIRGEAUX

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEVREMONT

Le Maire, Jean-Louis ROY

